

Partie A

Modèle Primokiz

Dr Heidi Simoni – Institut Marie Meierhofer pour l'enfance

Le modèle Primokiz a été développé en 2012 par Heidi Simoni, Bettina Avogaro et Christine Panchaud de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Fondation Jacobs. Il a été remanié en 2016 par Heidi Simoni (Institut Marie Meierhofer pour l'enfance) et Ruth Calderón (rc consulta). Il sert de référence pour les travaux liés au programme Primokiz. Tous les instruments utilisés ou développés dans le cadre du programme s'inspirent de ce modèle.

La Fondation Jacobs entend contribuer à améliorer l'éducation des générations de jeunes d'aujourd'hui et de demain. Si l'on veut que tous les enfants participent à la société, il faut investir davantage dans la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance. C'est pourquoi la Fondation Jacobs encourage par le biais du programme Primokiz une politique globale et interconnectée dans le domaine de la petite enfance dans les communes et les cantons de Suisse. L'objectif principal de ce programme est de soutenir tous les enfants dans leurs processus d'apprentissage et de développement, tant au sein de la famille qu'en dehors.



Table des matières

Qu'est-ce que la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance?	10
Le modèle Primokiz	10
1 Cadre et contenu du modèle	12
1.1 Politique de la petite enfance: planification à large échelle et gestion ciblée	12
1.2 Formation, accueil et éducation de la petite enfance: réfléchir globalement et agir en réseau	12
2 Les piliers: système éducatif, système de santé, affaires sociales	13
2.1 Système éducatif	13
2.2 Système de santé	14
2.3 Affaires sociales/aide à l'enfance et à la jeunesse	14
2.4 Champs transversaux et missions	14
3 Les niveaux: de la prévention structurelle à la protection de l'enfance	15
3.1 Offres et mesures pour tous les enfants et toutes les familles (prévention universelle)	15
3.2 Offres et mesures destinées à des catégories particulières d'enfants et de familles (prévention sélective)	16
3.3 Offres et mesures destinées à des enfants spécifiques et à leur famille (prévention ciblée et intervention)	16
3.4 Formules hybrides	16
3.5 Autres critères décisionnels pour les offres et les mesures dans le domaine de la petite enfance	16
Acteurs intervenant entre la période de la grossesse et le début de la scolarité	17

Qu'est-ce que la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance?

Dans le programme Primokiz, la notion de «formation, accueil et éducation de la petite enfance»¹ décrit les éléments essentiels de l'éveil des enfants et les interactions entre ces différents éléments. Cette notion renvoie au «Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse»².

La «formation de la petite enfance» désigne le processus interne de développement chez l'enfant, et non le système éducatif. Dès sa naissance, un enfant évolue dans son environnement de manière active, en manifestant de la curiosité et en acquérant sans cesse des connaissances. Il contribue ainsi de manière essentielle à son propre développement. «Éducation» et «accueil» représentent les apports des adultes au développement harmonieux de l'enfant. Par le terme «éducation», on comprend que les adultes mettent en place un environnement stimulant qui comprend de multiples opportunités d'apprentissage. Ces personnes constituent un vis-à-vis pour l'enfant qui, pour sa part, peut les considérer comme une référence. «Accueil» est synonyme de protection, de prise en charge et de soins, tant sur le plan physique qu'émotionnel.

Selon Stamm³, la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance ont pour objets les formes et les conditions de la croissance des jeunes enfants, depuis la naissance jusqu'à l'âge de six ans. Cela répond aux besoins de protection et d'appartenance des jeunes enfants, de même qu'à leur besoin inné de se faire une représentation du monde qui les entoure. Par conséquent, le cœur de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance est un environnement stimulant, aimant et protecteur au sein et à l'extérieur de la famille, animé par des personnes de référence qui créent un contact équilibré et éducatif avec l'enfant.

Les éléments suivants font partie de l'offre globale et interconnectée en faveur de la petite enfance:

- une urbanisation et un aménagement du territoire favorables aux enfants et aux familles;
- des offres éducatives et d'accueil pour les jeunes enfants;
- des lieux de rencontre et de jeu pour les enfants et leurs référents;
- un soutien pédagogique, médical et social des familles, ainsi que
- des prestations thérapeutiques et de pédagogie curative pour certains enfants bénéficiant d'une prise en charge individuelle.

¹ Dans le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse (cf. FN2), cette notion se traduit ainsi en allemand: «die frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz» et en italien: «l'educazione, la formazione e l'accoglienza della prima infanzia».

² Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2016). Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Réalisé par l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance, sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial, Zurich (p.24). www.orientierungsrahmen.ch (disponible en allemand, français et italien): www.orientierungsrahmen.ch.

³ Stamm, M., Reinwand, V., Burger, K., Schmid, K., Viehauser, M. & Muheim, V. (2009). Frühkindliche Bildung in der Schweiz: Eine Grundlagenstudie im Auftrag der Unesco-Kommission Schweiz (étude fondamentale réalisée à la demande de la Commission suisse pour l'UNESCO). Fribourg: Université de Fribourg, p. 21.



Le modèle Primokiz

Le modèle Primokiz définit en premier lieu la politique de la petite enfance comme une tâche commune relevant du système éducatif, de santé publique et des affaires sociales. Ces trois systèmes sont les piliers sur lesquelles repose une offre globale et interconnectée de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance.

De plus, ce modèle postule qu'une politique de la petite enfance doit comprendre aussi bien des conditions cadres favorables aux familles et aux enfants, et ce pour tous les enfants, que des mesures protectrices pour certains d'entre eux. Les niveaux sur lesquels ceci repose sont donc les suivants:

- la prévention universelle, avec des infrastructures accueillantes pour tous les enfants et les familles;
- la prévention sélective, qui comprend des offres et des mesures destinées à certains groupes d'enfants et de familles, ainsi que
- la prévision ciblée et les interventions, constituées d'offres et de mesures s'adressant à un enfant ou à une famille en particulier sur la base de leurs besoins spécifiques.

Une offre interconnectée de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance a pour objectif de faciliter une évolution positive et la prévention des troubles du développement.

Une des bases essentielle de la politique de la petite enfance est constituée par un aménagement du territoire au niveau de la ville et du quartier qui tienne systématiquement compte des intérêts des enfants et des personnes chargées de leur prise en charge et de leur éducation. Les mesures relevant des politiques familiale et d'intégration doivent être considérées comme des thèmes transversaux faisant office de liant entre les différents piliers et niveaux du modèle.

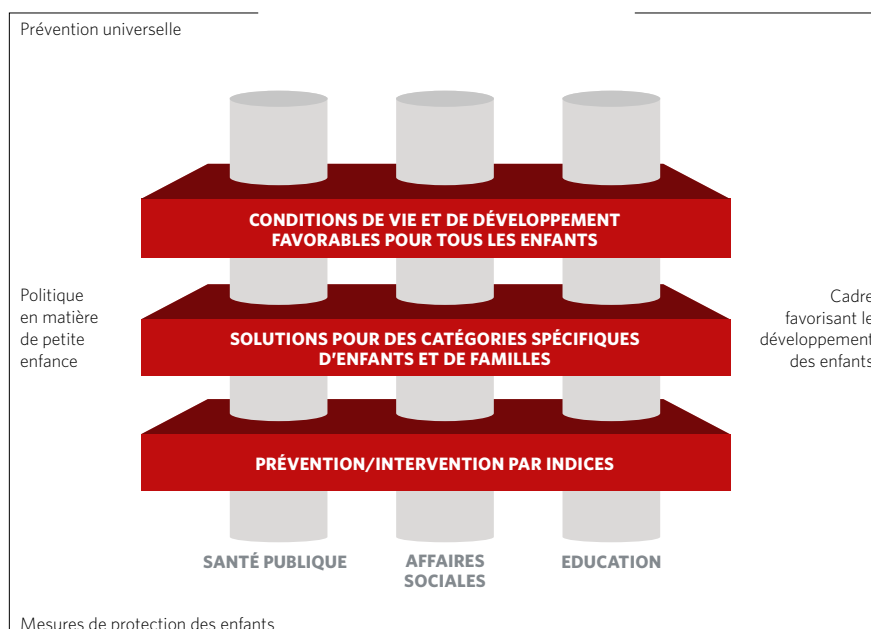


Fig. 3: modèle Primokiz: un modèle intégré pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance
© Fondation Jacobs 2012



Le modèle Primokiz mise sur des connexions verticales et horizontales afin qu'aucun enfant ni aucune famille ne passe entre les mailles du filet. Concrètement, il s'agit premièrement d'harmoniser les prestations et les structures destinées aux enfants d'un même groupe d'âge, et deuxièmement d'aménager les transitions entre le moment de la naissance et celui de l'entrée à l'école obligatoire. La politique de la petite enfance intègre ainsi également des offres et des structures connexes et pertinentes, bien qu'elles ne soient pas principalement axées sur la petite enfance, comme par exemple l'aide sociale et l'école.

Les lignes qui suivent décrivent les différentes parties composant ce modèle. Les catégories ne sont pas toujours nettement différenciées, car il existe de nombreuses formules hybrides.

1 Cadre et contenu du modèle

1.1 Politique de la petite enfance: planification à large échelle et gestion ciblée

La politique communale, régionale et cantonale de la petite enfance a pour objectif de permettre à tous les enfants d'avoir les mêmes chances et de les encourager dans leur développement, de les protéger et de les faire participer. Il s'agit d'une tâche commune des systèmes d'éducation, de santé, et des affaires sociales. Elle s'étend de la prévention structurelle universelle pour tous les enfants, à la protection de l'enfant en cas de besoin.

La politique communale, régionale ou cantonale de la petite enfance met en place des structures et des offres de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance, au sein des familles et en dehors, en quantité suffisante et en fonction des besoins; elle en assure la qualité. Elle est fondée sur une stratégie élaborée en fonction des besoins et des droits de l'enfant et qui tient pleinement compte de son cadre de vie et de développement, ainsi que des conditions sociales et culturelles.

La responsabilité des communes et des cantons, et les engagements pris en conséquence, découlent de prescriptions légales qui impactent directement ou indirectement les enfants et leurs conditions de développement.

1.2 Formation, accueil et éducation de la petite enfance: réfléchir globalement et agir en réseau

Un système global de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance avec des offres interconnectées a pour objectif de soutenir un développement harmonieux et de prévenir les troubles du développement. Il s'appuie sur des processus d'éducation précoce et tient compte des interactions entre l'individu et son environnement en ce qui concerne le développement et la santé. Il comprend les soutiens sociaux, médicaux et pédagogiques des enfants et de leur famille ainsi que l'aménagement d'un environnement stimulant et favorable au développement.

Les éléments suivants sont importants pour atteindre ces objectifs:

- la cohérence horizontale, à savoir harmoniser et mettre en réseau les offres et les structures dans le domaine de la petite enfance et dans les domaines voisins;
- la cohérence verticale, à savoir aménager les interfaces entre les structures et les solutions tout au long du processus de développement individuel, afin d'aider les enfants dans leur parcours éducatif.

PARTIE A

PARTIE B

PARTIE C

PARTIE D

Un système global de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance tient compte des différentes mesures et offres, ainsi que de leur mise en réseau. Pour soutenir le plus efficacement possible les enfants d'une commune, d'une région ou d'un canton, des connaissances de base communes sont nécessaires. Celles-ci rendent possible des échanges interdisciplinaires et le développement de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. Ce socle commun peut être acquis et approfondi par exemple grâce à des formations continues communes à différents acteurs. Des offres sans lien entre elles ne sauraient être responsables isolément ni veiller à ce que tous les enfants d'une commune puissent se développer dans des conditions optimales. De plus, les parents – et, en définitive, aussi les enfants – devraient recevoir des messages compréhensibles à propos de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. La cohérence horizontale est indispensable pour une utilisation judicieuse des ressources.

La connectivité verticale est tout aussi importante que l'harmonisation horizontale pour soutenir l'enfant dans son parcours éducatif. Le chapitre «Acteurs intervenant de la grossesse d'un enfant au début de la scolarité» fait état de quelques professions dont la mission s'inscrit en complément de celle des parents et a pour objet le développement harmonieux de l'enfant. La cohérence verticale, quant à elle, intervient pour que les offres et les structures soient conçues de manière à accompagner les enfants dans leur parcours éducatif.

Les parents et finalement aussi les enfants, doivent pouvoir se retrouver dans la palette des offres et des mesures proposées. Les transitions dans le développement des enfants devraient s'effectuer, autant que possible, sans rupture. Afin que ceci fonctionne bien, il est indispensable que les divers acteurs concernés collaborent.

2 Les piliers: système éducatif, système de santé, affaires sociales

Le système éducatif, le système de santé publique et les affaires sociales sont les trois piliers sur lesquels s'appuie une politique ayant pour objectif un réseau global de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance. Les prestations fournies sont parfois très spécifiques, et parfois elles appartiennent à différents domaines ou disciplines. C'est pourquoi une fonction importante dans l'harmonisation des activités et la coopération en matière de petite enfance est d'accorder ces trois domaines, en plus de leurs tâches propres. De plus, chacun d'entre eux a le devoir de faire connaître les offres et les prestations existantes.

Seule une partie des offres, des structures et des acteurs du domaine de la petite enfance peut être classée de manière relativement précise dans un seul des trois domaines (p. ex. sages-femmes, pédiatres de la santé publique, travailleurs sociaux dans le domaine des affaires sociales). Ainsi, un centre de conseil père-mère assumera aussi des tâches relevant d'autres domaines, en plus de son ancrage dans le système de santé. Les professionnels des structures d'accueil collectif de jour ou des groupes de jeu relèvent à la fois du système éducatif et des affaires sociales. Ceci peut aussi se refléter dans les missions des institutions et dans leur appartenance à différentes unités administratives. Ces professionnels fournissent en outre une contribution essentielle à l'intégration des jeunes enfants et de leurs familles dans la société. Plusieurs prestations et offres importantes pour les jeunes enfants et leurs familles ont un rapport direct avec la petite enfance (p. ex. aide familiale, lieux de rencontre), et d'autres un rapport indirect (p. ex. aide sociale).



2.1 Système éducatif

Le parcours éducatif d'un enfant commence avant l'entrée dans le système scolaire formel. Pour ce qui est de la petite enfance, les tâches suivantes incombent au système éducatif (liste non exhaustive):

- communiquer et prendre en compte une vision globale de l'éducation;
- mettre en place des offres de formation pour la petite enfance élargies à la famille, et en assurer la qualité (groupes parents-enfants, famille de jour, groupes de jeu, structures d'accueil de jour de la naissance à l'entrée à l'école);
- rendre l'accès aux offres de formation de la petite enfance financièrement et structurellement possible pour tous les enfants;
- si nécessaire, établir des liens avec les offres de formation de la petite enfance (p. ex. avec des programmes ou des offres de visites à domicile);
- intégrer l'éducation de la petite enfance à toutes les offres et à tous les lieux de rencontre pour les jeunes enfants et les personnes qui les prennent en charge (rencontres parents-enfants, formation parentale, cours de langue pour les parents);
- créer une offre de formation pour les parents ainsi que pour les autres personnes impliquées dans l'accueil et l'éducation des enfants, et en assurer leur qualité;
- mettre en place un service de conseils éducatifs et de conseils socio-pédagogiques destinés aux familles;
- proposer des prestations d'éducation précoce et un soutien sous forme de pédagogie curative;
- aménager la transition entre le domaine préscolaire et l'entrée à l'école;
- proposer une instruction à la circulation routière à tous les enfants en âge préscolaire.

L'une des interfaces importantes pour la petite enfance intervient au moment où les enfants entrent dans le système scolaire et ont accès à l'école enfantine, à l'école primaire et au service de psychologie scolaire.

2.2 Système de santé

La promotion de la santé, la prévention des troubles du développement et le soutien d'un développement harmonieux sont étroitement liés. Le système de santé a notamment pour mission d'accomplir les tâches suivantes dans le domaine de la petite enfance (liste non exhaustive):

- communiquer et prendre en compte les connaissances sur les liens entre les processus de développement physique et psycho-social (p. ex. développement neurologique, régulation du stress, corrélations entre l'aménagement d'un lieu et les expériences faites dans un tel environnement);
- renforcer un développement sain avant et après la naissance;
- assurer des soins de santé pour tous les aspects relatifs à une naissance (sages-femmes, obstétriciens, pédiatres);
- traiter les troubles typiques de la petite enfance qui nécessitent une vue d'ensemble des problèmes (p. ex. cris excessifs, problèmes de sommeil et d'alimentation);
- sensibiliser aux aspects sanitaires de la petite enfance (p. ex. hygiène dentaire, alimentation équilibrée et comportement alimentaire responsable, signification des expériences physiques, sensorielles et motrices);
- assurer la prestation de services de pédiatrie;
- aménager un service de soins à domicile pour l'enfance;
- mettre en place une prise en charge et des soins thérapeutiques pour les enfants ayant des troubles mentaux, psychiques ou physiques;
- intervenir dans le domaine de la prévention des accidents.

Parmi les acteurs importants évoluant dans des domaines voisins, il y a notamment les services de planning familial, les prestations médicales et la prise en charge pour les femmes enceintes (gynécologues), les prestations des médecins scolaires et les soins médicaux pour parents malades.

PARTIE A

PARTIE B

PARTIE C

PARTIE D

2.3 Affaires sociales/aide à l'enfance et à la jeunesse

Les conditions sociales des familles et l'environnement social influencent l'accès aux offres de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance, de même que l'utilisation de ces dernières. Le système social a notamment pour mission d'accomplir les tâches suivantes dans le domaine de la petite enfance (liste non exhaustive):

- communiquer et prendre en compte les connaissances sur les liens entre le développement individuel et les conditions sociales;
- créer des lieux de rencontre pour les enfants et les personnes assurant leur prise en charge ainsi que les éducateurs;
- donner à tous les parents la marge de manœuvre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches d'encadrement et d'éducation;
- mettre en place une solution de prise en charge abordable et répondant aux besoins;
- faire connaître les services extra-familiaux de prise en charge et d'éducation;
- approuver et surveiller les solutions de prise en charge des enfants;
- combattre la pauvreté des familles et des enfants, promouvoir les activités professionnelles lucratives;
- créer des places dans les foyers pour enfants et dans les familles d'accueil;
- approuver et surveiller les conditions d'accueil;
- proposer des solutions d'allègement aux familles (p. ex. aide de ménage, soutien en cas d'urgence);
- mettre en œuvre des mesures légales pour protéger les enfants et soutenir les parents.

Un acteur important dans les domaines voisins est le service social, via l'aide sociale.

2.4 Champs transversaux et missions

En plus et en complément des systèmes de formation, de la santé et des affaires sociales, plusieurs champs politiques transversaux, chargés de tâches communales et régionales, sont très importants pour la politique de la petite enfance. En font partie la politique à l'égard des familles et des générations, les efforts pour l'intégration de tous les habitants et toutes les habitantes, l'aménagement du territoire ainsi que le développement des quartiers et des villes. La planification de zones et l'aménagement de l'espace public contribuent dans une large mesure à la convivialité pour les enfants et les familles. Et ceci influence fortement la composition de la population et la cohabitation au sein des quartiers et des communes.

Il faut explicitement inclure à la politique de la petite enfance les éléments suivants:

- aménagement du territoire, développement urbain ou à l'échelle d'un quartier,
- centres de quartier, centres pour les familles,
- préposé à l'enfance,
- préposé aux affaires familiales,
- préposé à l'égalité,
- services ou préposé à l'intégration,
- autorités de protection de la jeunesse et des adultes,
- responsables des forces de police chargées de la protection de l'enfance et de celle des accidents.

En ce qui concerne l'ancrage d'une politique de la petite enfance, des rôles-clés reviennent aux organes législatifs et judiciaires via l'adoption de mesures ainsi que par l'élaboration et l'application des lois. Les milieux politiques et les différents services administratifs doivent veiller à ce que le travail rémunéré et celui au sein de la famille puissent être facilement conciliables. Enfin, il ne faut pas oublier les milieux économiques, qui doivent être mis à contribution lorsqu'il s'agit de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et de convivialité familiale en général.



3 Les niveaux: de la prévention structurelle à la protection de l'enfance

La politique de la petite enfance s'étend de ce que l'on appelle la prévention structurelle jusqu'à la protection de l'enfance dans des cas particuliers.

La prévention structurelle vise à créer des conditions de vie et de développement favorables et avantageuses pour tous les enfants. Le cadre légal en fait partie, avec ses objectifs politiques directeurs et leur mise en œuvre. Ainsi, le bien-être des enfants est p.ex. considéré comme prioritaire, et il a droit à un encadrement de qualité. La prévention structurelle comprend également, entre autres, des éléments comme la compatibilité de la planification des transports avec les besoins des enfants et des familles, la convivialité de l'espace public, les procédures administratives ainsi que l'équilibre des charges et des prestations pour les familles ayant de jeunes enfants.

La tâche dévolue à la protection de l'enfance est d'identifier suffisamment tôt les situations menaçant le bien-être des enfants et de les empêcher; elle protège les enfants de manière ciblée et en s'adaptant aux situations individuelles. La responsabilité des actions de protection à l'égard de certains enfants en particulier incombe aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), qui sont des organismes professionnels régionaux.

Entre la prévention structurelle de tous les enfants et la protection de l'enfance dans des cas particuliers, l'éventail des actions possibles est très large. Dans ce spectre, on trouve des offres et des mesures adressées à tous ou, au contraire, ciblées pour certains groupes de bénéficiaires. Les offres destinées à des groupes particuliers d'enfants et de familles, ou au personnel de prise en charge et aux éducateurs, visent à combattre les charges et les conditions sociales défavorables, et à promouvoir l'égalité des chances.

3.1 Offres et mesures pour tous les enfants et toutes les familles (prévention universelle)

Parmi les offres destinées à tous les enfants et à leur famille, ainsi qu'au personnel de prise en charge et aux éducateurs, il y a principalement:

- les structures d'accueil de jour;
- les familles de jour;
- les groupes de jeu;
- les services de conseil et d'accompagnement parental (conseils père-mère, conseils en allaitement);
- les offres de formation en langues et l'encouragement des compétences précoces des enfants en matière de lecture et d'écriture (p. ex. «Né pour lire»);
- les places publiques et les places de jeu adaptées aux jeunes enfants;
- les groupes parents-enfants;
- les lieux de rencontre, les centres familiaux pour jeunes enfants et leurs parents.



3.2 Offres et mesures destinées à des catégories particulières d'enfants et de familles (prévention sélective)

Les offres destinées à certains groupes d'enfants et de familles, ainsi qu'au personnel de prise en charge et aux éducateurs, comprennent principalement:

- les offres visant à promouvoir le plurilinguisme des enfants et à soutenir l'apprentissage de la langue du voisinage et/ou de la langue familiale;
- les offres soutenant les parents dans la gestion du plurilinguisme (p. ex. le projet «Schenk mir eine Geschichte») ainsi que les autres questions relatives à l'éducation et à l'intégration (p. ex. «Miges Balù» du service de conseils pères-mères);
- la valorisation des quartiers composés d'une population particulière, afin de rendre ces derniers plus conviviaux pour les enfants et les familles (p. ex. une grande partie de familles défavorisées sur le plan socio-économique);
- les offres de proximité et reliées en réseau visant à consolider les familles défavorisées ou vivant dans des conditions socio-économiques difficiles, ou les familles exposées à des risques importants sur le plan psychosocial;
- les cours de préparation à l'accouchement, en collaboration avec des interprètes communautaires et des médiateurs interculturels;
- les groupes de partage pour parents traversant des phases de vie particulières (p. ex. parents en cours de séparation, parents élevant seul ses enfants, perte d'un enfant, exposition à la toxicomanie).

3.3 Offres et mesures destinées à des enfants spécifiques et à leur famille (prévention ciblée et intervention)

Les solutions et mesures destinées à des enfants particuliers et leur famille entrent en ligne de compte lorsqu'un besoin spécifique est détecté à la suite d'une enquête ciblée. Ces solutions et mesures sont notamment:

- encouragement/éducation précoce, pédagogie curative, logopédie;
- autres offres thérapeutiques pour des enfants ayant des troubles spécifiques (p. ex. programme pour enfants autistes);
- suivi familial socio-pédagogique;
- thérapies parents/enfants;
- enquête et mesures de protection prononcées par les autorités de protection de la jeunesse.

3.4 Formules hybrides

Plusieurs offres telles que le service-conseil pères-mères assument des tâches relevant des trois niveaux du système et peuvent même intervenir dans des cas où des mesures de protection de l'enfance sont prises. Elles sont cependant toujours fondées sur une offre de base à bas seuil, pour tous les parents ayant des bébés ou de petits enfants (prévention universelle). Ceci peut déboucher sur des actions relevant de la prévention sélective ou d'une intervention ciblée.

Les mesures améliorant la convivialité d'un quartier pour les enfants et s'adressant à la population en général peuvent cependant, en fonction de la composition de cette dernière, viser principalement des groupes spécifiques d'enfants et de familles. Elles relèvent donc de la prévention universelle et/ou de la prévention sélective.

L'engagement de personnes ayant des compétences interculturelles vise des familles ayant un bagage linguistique ou culturel particulier. Une meilleure compréhension interculturelle est cependant bénéfique pour tous: familles, enfants et parents.

Les programmes de type complet comme «pro», ou axés sur les visites à domicile comme «petits:pas» et «zeppelin familial startklar», se situent à mi-chemin entre la prévention sélective et la prévention ciblée. Ils sont proposés en fonction de certains critères socio-économiques ou psycho-sociaux, et non en réponse à une enquête et un diagnostic concernant une personne en particulier. Ils sont mis en œuvre dans un cadre standardisée et répondent aux besoins et compétences individuels d'une famille.

PARTIE A

PARTIE B

PARTIE C

PARTIE D

3.5 Autres critères décisionnels pour les offres et les mesures dans le domaine de la petite enfance

Les offres et les mesures concernant la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance se distinguent également en fonction des destinataires, à savoir si elles visent des enfants, des adultes, ou des enfants et des adultes. Leur objectif principal varie en fonction de cette distinction.

Si le groupe cible est constitué d'enfants, l'accueil, l'éducation et les soins de santé seront au premier plan. Les objectifs sont alors le soutien des processus de développement et d'éducation de la petite enfance élargi à la famille, ainsi que la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Si le groupe cible est formé par les parents et les autres personnes intervenant dans l'éducation et la prise en charge des enfants, les actions privilégiées seront le service-conseil et l'accompagnement. Les objectifs peuvent être les suivants: faciliter les contacts et renforcer les compétences relationnelles, éducatives et en matière de prise en charge.

Les lieux de rencontre aménagés dans les centres familiaux, dans les parcs publics et les places de jeu, de même que les groupes parents/enfants visent conjointement les enfants et les parents en tant que groupe cible. Ils ont pour objectif de rapprocher les familles et/ou de renforcer l'interaction entre un enfant et les personnes qui s'en occupent. Ils visent également à offrir aux parents un accès facilité aux services-conseils et aux informations (p. ex. dans les centres familiaux).

Les offres de thérapie peuvent s'adresser tant aux enfants qu'aux parents, ou aux deux ensemble. Les solutions se distinguent également en fonction du lieu et des modalités de la prestation de service:

- service de proximité fourni aux enfants et à leurs référents à domicile;
- prestation fournie dans le cadre d'une institution accueillant les enfants et/ou les parents;
- formule hybride dans l'espace publique.



Acteurs intervenant entre la période de la grossesse et le début de la scolarité

La formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance concernent une phase de vie tout à fait singulière où l'enfant se développe individuellement et socialement à une vitesse impressionnante. Les compétences de l'enfant, de même que son besoin de sécurité, de stimulation et de soutien, varient entre le moment de la naissance et celui de l'entrée dans le système scolaire. Il est recommandé que les processus d'analyse et de développement mis en place par les communes, les régions et les cantons tiennent compte des phases intermédiaires dans l'évolution des petits enfants. Il ne faut cependant pas oublier que le découpage en différentes phases reste artificiel du point de vue du groupe cible, à savoir les enfants et leurs référents.

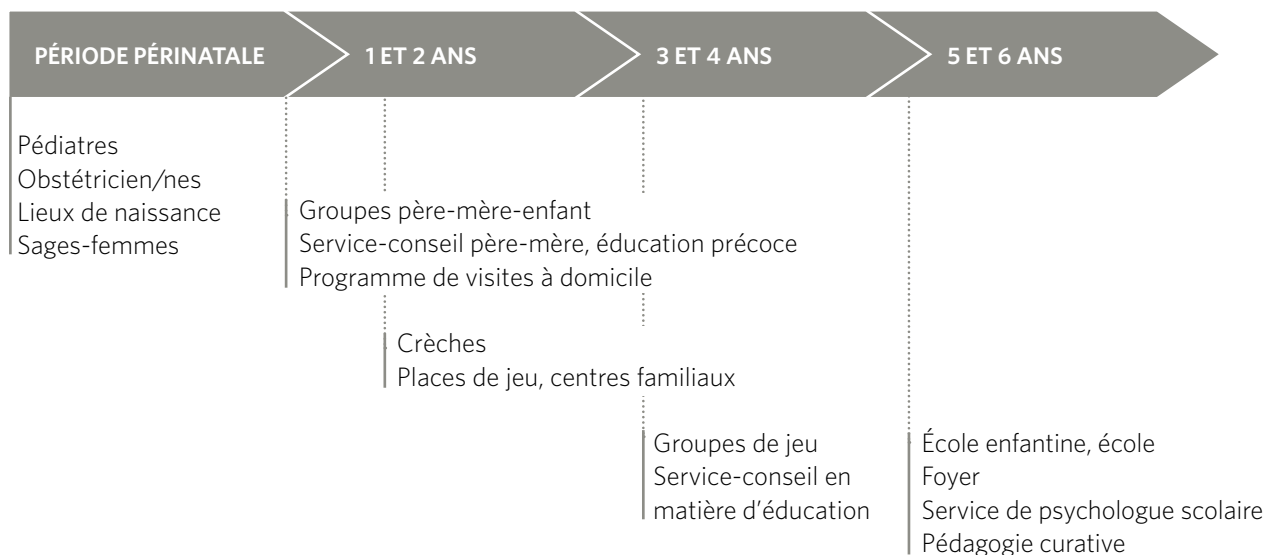


Fig. 4: acteurs intervenant entre la période de la grossesse et le début de la scolarité

Les parents et les professionnels assument des tâches différentes en matière de prise en charge et d'éducation des enfants, et ils assurent une présence de nature différente dans le parcours éducatif des jeunes. Il est donc important qu'il existe une compréhension mutuelle à propos de l'enfant et du rôle des adultes. Le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance peut servir de référence à cet égard.